PV approuvé lors de la réunion
du CM du 10 /06/2024
PV affiché le 11/06 /2024

Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2024

Présents : RÉSONET Danielle, Hervé MIGNOT, MALVAL Élodie, BERGER Serge, RIMBAULT Éric, PARIS Leïla, PAQUET Daniel, TRAVERS Baptiste David BARRIER.

Était absente excusée ayant donné procuration : Sandrine DUBOIS à Danielle RESONET.
Était absent : Thibaut DIVAY .

Secrétaire de séance : Leïla PARIS.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

1-ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE LA ROUTE DU VERGER

2 lots étaient soumis à la consultation:
Lot 1 VRD
Lot 2 espaces verts et mobilier

La consultation a été réalisée du 2 au 29 avril.
15 entreprises ont retiré le dossier, 8 entreprises ont répondu :
4 pour le lot 1, 4 pour le lot 2.

Une négociation a été engagée sur le prix, la réponse était attendue pour lundi 28 mai, 7 entreprises ont actualisé leur prix.

Les critères de jugement des offres sont les suivants:
prix des prestations : 40%
valeur technique : 60%

Prix des prestations (40%),

Barème de notation : Note de l'offre = (Prix minimum x 40) / Prix de l'offre

Valeurs techniques (60% soit 60 points),

La valeur technique de l'offre sera appréciée et notée sur la base des informations fournies par le candidat dans le mémoire technique avec les sous critères suivants :

Pour le lot n°1 :

- Le descriptif de son organisation, la sécurité, les moyens humains et matériels, propre au chantier - 15 points
- Le descriptif précis des matériaux à mettre en œuvre, leurs provenances et les fiches techniques - 20 points
- Plan de phasage des travaux et méthodologie associée - 25 points

Pour le lot n°2 :

- Appréciation du contexte du chantier: installation de chantier, stockage fournitures, mesures de sécurité particulières, réduction des nuisances - 15 Points
- Méthodologie et organisation du chantier : moyens humains et matériels spécifiques au chantier, détail des mesures de contrôle qualité, planning, mesures environnementales générales et spécifiques, gestion des déchets, détail des opérations de plantations et d'entretien des plantations - 30 Points
- Fournitures des fiches techniques des arbres, des végétaux, mobilier– 15 Points

Le maitre d'œuvre propose une analyse des offres et un classement pour les 2 lots, les élus s'interrogent sur cette notation et souhaitent que le bureau d'études vienne présenter cette analyse.
La décision est reportée dans l'attente d'une rencontre avec le maitre d'œuvre.

2-FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DU MAITRE D'OEUVRE *délib 2024-05-17*

Mme le Maire rappelle que la mission de maitrise d'œuvre a été confiée au groupement INERMIS-2LM par délibération 2023_04_15 du 16 avril 2023.

Le CCAP prévoit la fixation du forfait définitif de rémunération à l'issue de l' l'Avant-Projet Définitif et du coût prévisionnel définitif des travaux.

L'enveloppe initiale des travaux déterminée par la commune avec l'assistance du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré était de 330 000 € HT, la rémunération provisoire était de 26 334€ht soit 31 600,80€ ttc.

Le montant des travaux arrêté au stade de l'APD est de 608 049,50€ HT,
L'augmentation est due en partie à des travaux supplémentaires (réseau d'eaux pluviales).

Vu la proposition remise le 26 avril 2024,

Tranche : aménagement de la route du verger et réserve incendie

- Mission 1 : DIAG à AVP; montant ferme de 8 570 € HT, soit 10 284€ TTC ;
- Mission 2 : maîtrise d'œuvre (PRO, DCE, ACT, EXE, DET, AOR) ; montant définitif (taux proposé 3.95%) de 20 668.63 € HT, soit 24 802.36€ TTC ;
- Mission OPC ; montant définitif de 1 308.14 € HT, soit 1 569.77€ TTC ;

Tranche : aménagement de la place du commerce

- Mission 2 : maîtrise d'œuvre (PRO, DCE, ACT, EXE, DET, AOR) ; montant définitif (taux proposé 8.90%) de 7 546.58 € HT, soit 9 055.89€ TTC ;
  Mission OPC ; montant définitif de 211.98 € HT, soit 254.38€ TTC .

Le montant définitif de la rémunération est donc de 38 305.33€ HT soit 45 966.40€ ttc

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Présents 9
Votants : 10
Pour : 10
Contre ; /
Abstention : /

3-FIXATION DU FERMAGE DES TERRES DU CCAS ***délib 2024-05-18***

Mme le Maire rappelle que l'EARL PAQLORE qui exploite les terres du CCAS à la Houssais et à la mare aux bauds a mis fin au contrat de location à compter du 1er novembre 2024.

2 candidats ont manifesté leur intérêt pour la reprise de ces terres, environ 5 hectares, l'un des exploitants a reçu son autorisation d'exploiter, l'autre exploitant est en attente de la réponse du préfet.

Il convient de fixer le fermage pour le prochain bail, en référence à l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023 portant sur le montant des fermages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le fermage à 155€ par hectare pour la période 1 novembre 2024- 30 octobre 2025, la révision du prix sera calculée selon l'indice annuel communiqué par le Préfet et fixe à 40% le remboursement de la taxe foncière par le preneur.

Présents : 9
Votants : 10
Pour : 10
Contre : /
Abstention : /

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les élus d'un accord de subvention au titre de la DETR pour les aménagements de sécurité de la route du verger, le montant attribué est de 24 325€, une aide de 14 000€ avait été attribuée en 12023 pour la réserve incendie.

Réunion publique pour la Fibre :
Une réunion conjointe avec Champeaux sera organisée à Landavran le lundi 24 juin de 19h00 à 21h00.
Un représentant de MEGALIS BRETAGNE en charge du déploiement de la fibre sera présent pour répondre aux questions concernant la commercialisation.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire, Danielle RESONET

Le secrétaire, Leïla PARIS.